

Fiche n°1 (verso) : Circuit de prise en charge sanitaire des personnes malades sans gravité COVID 19 sans domicile fixe et de personnes hébergées sans possibilité de confinement au niveau départemental (cf schéma ci-contre)

Dans le contexte de l'épidémie COVID19, les personnes sans domicile, à la rue, en centre d'hébergement collectif (CHRS, Centre d'hébergement d'urgence) et en établissements du dispositif national d'asile nécessitent une attention particulière au regard de leurs vulnérabilités, de leurs parcours et conditions de vie.

Sur le département 35, les différents acteurs partenaires du dispositif précarité se sont mobilisés pour décliner les orientations nationales, en structurant un circuit de prise en charge autour de **4 niveaux (cf schéma ci-contre)** pour :

- identifier ces personnes
- évaluer leur situation clinique
- décider d'une orientation vers une structure d'hébergement adapté ⁽¹⁾
- et de proposer un suivi sanitaire individualisé,

en s'appuyant sur à la fois sur l'ensemble des professionnels et ressources existantes ainsi que sur 2 dispositifs conçus spécifiquement dans le cadre de l'épidémie du COVID-19 et présentés ici :

- un centre d'hébergement spécialisé pour les personnes testées positivement COVID 19 »**
- un centre d'hébergement incluant une prise en charge pour les personnes suspectée « COVID- 19 »**
- une équipe sanitaire mobile.**

❶ **Le centre d'hébergement spécialisé CHS COVID-19** est ouvert à Rennes 16, Rue Ernest Chéreau géré par l'association St Benoit Labre .

Public concerné

Ce centre s'adresse aux personnes :

- sans domicile testées positives COVID19,
 - testées positivement, hébergées dans les structures de droit commun ou DNA pour laquelle aucune solution de confinement est possible
- et dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation. Il leur permet de bénéficier d'un suivi sanitaire

Suivi sanitaire

Il propose un suivi sanitaire, dans des conditions de confinement correspondant aux recommandations, qui est assuré par le Réseau Louis Guilloux avec 1 passage infirmier 2 fois par jour et 1 d'un temps médical (avec la contribution de la protection civile).

Modalités d'admission (informations pratiques fiche n°2 centre Chéreau)

L'admission se fait **sur indication médicale** et après avis du médecin référent du Réseau Louis Guilloux. Le consentement de la personne doit avoir été obtenu.

Elle est possible du lundi au vendredi.

L'accès à ce centre n'est soumis à aucune condition administrative relative au droit de séjour ou à l'ouverture de droit à l'assurance maladie.

Le test (confirmant la positivité) exigé avant l'admission de ces personnes sans domicile fixe peut être, le cas échéant, réalisé au Centre Médical Louis Guilloux à Rennes (du lundi au vendredi).

Acheminement et sortie du Centre

1) vers le centre : le transport est assuré, sur prescription médicale, par les entreprises de transports sanitaires privés qui ont été informés par l'ARS de cette disposition.

2) en sortie du centre : la personne bénéficier des modalités de transport habituelles

(1) Sur le schéma au dos sont détaillés les **différents modes d'hébergement** proposés selon l'état de santé et la situation de la personne :

- **Maintien dans la structure** d'hébergement « habituelle » ou à l'hôtel
- **Admission au centre St Martin** à Rennes (personnes malades suspectées de COVID-19 dans l'aile du bâtiment dédiée en attente de test et personnes présentant des comorbidités (et donc à risque de Covid19) dans le reste du bâtiment)
- **Admission au CHS COVID-19**, r Chéreau à Rennes (après prélèvement biologique COVID-19 +), après avis du médecin référent du centre

② Le centre d'hébergement incluant une prise en charge « en cas de suspicion COVID-19 »

et un suivi en cas de « comorbidités » est ouvert à Rennes 10, canal Saint Martin à Rennes géré par l'association COALLIA

Public concerné

Le centre s'adresse :

1) aux **personnes symptomatiques**, suspectées de COVID 19 **sans domicile** (ou hébergées dans une structure collective ne disposant pas d'espace dédié au confinement) (aile dédiée Centre Saint Martin) .

Pour ces personnes, un test de dépistage COVID19 pourra, après avis médical, être proposé après l'admission ;

2) aux personnes **sans symptômes** de COVID, sans hébergement (**en errance**) mais particulièrement à risque de COVID-19, car présentant des comorbidités (1) qui seraient des facteurs d'aggravation en cas de contamination par le Covid 19.

Suivi sanitaire

Le centre propose un suivi sanitaire via l'intervention de l'équipe mobile du Réseau Louis Guilloux.

Modalités d'admission (informations pratiques fiche n°4 Centre St Martin)

1) Demande d'admission

Contactez le 115-SIAO (mail : 115@siao35.fr) en précisant la situation de la personne (au regard des critères (1) ou (2) ci-dessus « public concerné »). Un avis du médecin de l'équipe sanitaire mobile sera sollicité par le SIAO pour valider la pertinence de l'orientation.

Toute information à caractère médical sera à transmettre par messagerie sécurisée aux médecins du Réseau Louis Guilloux cmlg@telesantebretagne.org

L'admission peut se faire du lundi au vendredi de 10h à 16h ainsi que le week-end.

Astreinte pendant le week-end 06 16 09 45 98 Coallia

2) Confirmation de l'admission

Le 115-SIAO transmet l'accord d'admission à la structure qui a orienté la personne.

Acheminement et sortie du Centre

S'agissant des personnes suspectées COVID 19 nécessitant un test

1) L'acheminement : le transport est assuré, sur prescription médicale, par les entreprises de transports sanitaires privées qui ont été informées par l'ARS de cette disposition.

Le transfert éventuel en cas de test positif vers le Centre Chéreau est effectué également par les entreprises de transports sanitaires privés

2) La sortie : la personne bénéficiera des modalités de transport de droit commun

S'agissant des personnes présentant des « comorbidités »

L'acheminement : la personne bénéficiera des modalités de transport de droit commun

La sortie : la personne bénéficiera des modalités de transport de droit commun

Le 115-SIAO et la DDCSPP sont tenues informées de toute admission et sortie dans ces 2 structures.

③ L'équipe sanitaire mobile COVID19 du Réseau Louis Guilloux intervient, en articulation avec l'équipe médicale du dispositif PASS et les autres équipes mobiles (EMPP, CSAPA...), pour apporter un appui :

- aux professionnels de santé (2nd niveau : appui au diagnostic) ;

- au 115-SIAO (3^{eme} niveau : avis médical à l'orientation) et

- aux structures d'hébergement et d'accompagnement de personnes vulnérables (4^{eme} niveau : suivi sanitaire) (en dehors du centre d'hébergement spécialisé COVID19 qui dispose de son équipe sanitaire interne).

Contact pour les 3 dispositifs: équipe médicale du Réseau Louis Guilloux au **02 99 32 47 36**